

Image not found or type unknown



Partage de la maison familiale cours de remboursement

Par **lilyo**, le **02/01/2009** à **21:07**

bonjour cela fait 2ans que le divorce a été prononcé et donc 2ans que tout en ayant garder le foyer familial je rembourse le pret de celle ci seul et aujourd'hui un notaire que je soupconne etre un amis de mon ex femme m'à fait savoir que tous se que j'ai payer pendant ces deux ans ne seras pas deduit sur la part de mon ex femme o moment des partage. cela m'etonne est ce vrai? je vous remerci de bien vouloir m'aider.